Ecole privée La Source
5 rue du Chanoine Ferré
85150 La Chapelle-Achard
02 51 05 64 67 ecoleprivee.lasource@orange.fr

Accompagner la natation scolaire

Vendredi 10 février 2017

AVIS A TOUS LES PARENTS…

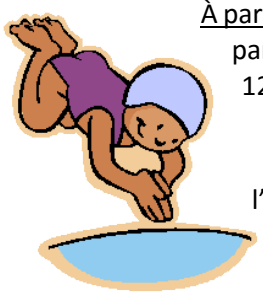

À partir du **jeudi 23 mars**, les élèves de CP participeront à des séances de natation scolaire, à raison d'une séance par semaine **jusqu'au jeudi 15 juin inclus**. Le départ de l'école se fera à 10h20 en car pour un retour à 12h05. Le transport et l'accès à la piscine sont financés par la Communauté de Communes des Achards.

Pour mettre en place ce cycle piscine, **nous avons encore une fois besoin de vous** ! La nature de l'accompagnement pourra être de deux ordres : la prise en charge d'un groupe dans l'eau ou l'aide pour l'habillage et l'accompagnement aux sanitaires durant la séance.

Vous ne devez pas nécessairement avoir un enfant concerné pour nous accompagner, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

La règlementation au niveau de l'encadrement est très stricte : pour chaque créneau, nous devons avoir, **au minimum, 2 bénévoles avec nous**, pour prendre en charge un groupe d'enfants. Ces deux bénévoles doivent être « **agrémentés** » pour un accompagnement dans l'eau. Cette formalité, très accessible, est assurée par un conseiller pédagogique de l'Inspection d'académie. Une prochaine session d'agrément aura lieu le vendredi 3 mars à 18h au centre aquatique de La Mothe-Achard. Cet agrément consiste en un **test d'aisance dans l'eau** et un **temps d'information (salle de réunion de la CCPA)**.
Le test d'aisance comporte 4 étapes : départ en sautant ou en plongeant avec immersion, déplacement dans une nage au choix sur 20m, passage sous un tapis ou une ligne d'eau en apnée puis récupération d'un objet au fond de l'eau à environ 1,5m de profondeur. Cet agrément reste valable tant que vous n'avez pas interrompu votre accompagnement pendant plus d'une année scolaire.

Si vous êtes intéressés ou connaissez quelqu'un qui peut l'être, merci de compléter le coupon ci-dessous.

Bien entendu, un bénévole peut n'accompagner qu'une partie des séances. Par contre, chaque séance devra être accompagnée par 2 bénévoles, minimum. Si un matin, nous n'avons pas deux bénévoles agrémentés, nous n'emmènerons pas les enfants à la piscine pour la séance.

L'équipe enseignante.

Lu et pris connaissance :

NOM PRENOM : ……..

❑ est intéressé(e) pour **accompagner un ou des séances piscine dans l'eau**
et **participera à la session d'agrément du Vendredi 3 mars à 18h au Centre aquatique de La Mothe-Achard**.

❑ est intéressé(e) pour **accompagner le déplacement à la piscine et aider à l'habillage**.

Merci de nous indiquer **une adresse mail** à laquelle nous pourrons vous faire parvenir un planning pour indiquer vos disponibilités :

……@……

Un planning de bénévoles sera mis en place pour essayer de satisfaire toutes les demandes mais surtout tous les besoins !